

# INFO LA PÊCHE

Vol. 4 • n° 4

Votre municipalité en bref

Hiver 2020

## FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX DURANT LE TEMPS DES FÊTES

À la suite des dernières directives du gouvernement du Québec en date du 15 décembre 2020, les bureaux municipaux sont fermés au public depuis le 17 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 inclusivement. La majorité des employés municipaux est en télétravail, mais les services municipaux sont accessibles par

téléphone (819 456-2161) et à travers le portail citoyen Voilà! ([lapeche.appvoila.com](http://lapeche.appvoila.com))

Toutefois, le public a accès au vestibule de l'entrée de l'hôtel de ville. Une boîte aux lettres y est installée pour le dépôt de documents divers ainsi qu'un appareil téléphonique pour contacter la

réception et gérer l'accès, si nécessaire.

Le Complexe sportif La Pêche est également fermé jusqu'au 10 janvier 2021. Seule la salle Desjardins peut continuer à accueillir la Lanterne qui est un service essentiel.

Les bibliothèques et centres communautaires sont également fermés et le service de prêt sans

contact est offert par les bibliothèques. Plus d'information sur [les horaires](#) et [le fonctionnement](#) des bibliothèques est disponible sur le site web municipal.

Des mises à jour régulières seront faites, si nécessaire, sur nos plateformes électroniques.

Pour plus d'informations sur la situation de la COVID-19, nous vous invitons à visiter le site web du gouvernement du Québec à [Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).

L'équipe municipale vous souhaite un joyeux temps des fêtes.

## MESSAGE DU MAIRE – BUDGET 2021

Toujours guidé par le plan stratégique municipal 2019-2023 et considérant le contexte économique relié à la pandémie, le conseil municipal de La Pêche a réussi à préparer un budget 2021 à la fois responsable et visionnaire. Je remercie du fond du cœur le conseil municipal et toute l'équipe de la municipalité pour cet exercice budgétaire rigoureux réalisé dans un contexte sans précédent.

Les orientations du conseil municipal pour l'année 2021 se résument en 3 grandes priorités :

- L'augmentation de la performance de l'organisation municipale en matière d'urbanisme et d'environnement;

- L'amélioration de la communication, de la transparence et du service aux citoyens;

- La poursuite des investissements afin de combler notre déficit en infrastructures municipales (les routes, les bâtiments municipaux, les réseaux sanitaires et les espaces communautaires).

Pour boucler le budget et afin d'appuyer les acteurs de notre économie locale les plus touchés par la pandémie, le conseil a choisi de geler le taux de taxation non résidentiel (commercial) et d'augmenter légèrement les autres taux de 1,5%. En 2021, la hausse du compte de taxes pour

une résidence unifamiliale de valeur médiane de 244 100 \$ représente une somme annuelle de 45\$: 25\$ provenant de l'augmentation du taux de taxation et 20\$ provenant de l'augmentation du tarif dédié à la gestion des matières résiduelles. Ces 20\$ tarifaires seront placés dans un nouveau fonds local réservé à la gestion des matières résiduelles. Ce fonds sera créé en 2021 afin de prévoir l'impact possible de l'implantation de la collecte des matières compostables planifiée en fin d'année, ainsi que l'augmentation éventuelle des coûts de gestion des déchets et des matières recyclables.

## COMPTE DE TAXES

| Comparaison - taxes      | 2019               | 2020               | 2021               |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Maison (valeur médiane)  | 244 100 \$         | 244 100 \$         | 244 100 \$         |
| Taxe générale            | 0,71502            | 0,66540            | 0,67538            |
| Fonds vert               | 0,01000            | 0,01000            | 0,01000            |
| Loisirs                  | 40 \$              | 40 \$              | 40 \$              |
| Ordures ménagères        | 220 \$             | 220 \$             | 240 \$             |
| Sécurité incendie        | -                  | 65 \$              | 65,25 \$           |
| Sécurité publique        | -                  | 120 \$             | 120,25 \$          |
| <b>TOTAL</b>             | <b>2 029,77 \$</b> | <b>2 093,65 \$</b> | <b>2 138,51 \$</b> |
| <b>VARIATION MOYENNE</b> | <b>-</b>           | <b>3,05 %</b>      | <b>2,09 %</b>      |

Somme toute, en comparaison avec les moyennes régionales et provinciales fournies par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), La Pêche conserve un excellent profil financier.

Pour plus de détails sur le budget 2021 et les orientations du conseil municipal, je vous invite à consulter, sur le site web municipal, la Présentation du budget 2021, le Plan triennal d'immobilisation 2021-2023, le Plan stratégique 2019-2023, le Rapport annuel 2020 des services municipaux (publication à venir) et le Profil financier du MAMH (version 2020 à venir).

Guillaume Lamoureux, Maire de La Pêche, 14 décembre 2020

| REVENUS                           |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| Taxes et compensation             | 13 425 920 \$        |
| En-lieu de taxes                  | 321 600 \$           |
| Revenus de source locale & autres | 2 276 843 \$         |
| Subventions                       | 1 672 252 \$         |
| <b>REVENUS TOTAUX</b>             | <b>17 696 615 \$</b> |

## DÉPENSES ET AFFECTATIONS

|   |                      |
|---|----------------------|
| Administration                            | 2 694 366 \$         |
| Service de police de la MRC               | 2 822 324 \$         |
| Service des incendies                     | 784 245 \$           |
| Contrôle des animaux et autres            | 42 470 \$            |
| Travaux publics                           | 4 296 992 \$         |
| Éclairage de rue                          | 39 000 \$            |
| Transport adapté                          | 349 971 \$           |
| Hygiène du milieu                         | 2 138 575 \$         |
| Amélioration des cours d'eau              | 13 595 \$            |
| Santé et Bien-être                        | 102 597 \$           |
| Urbanisme et mise en valeur du territoire | 1 105 639 \$         |
| Loisirs et culture                        | 1 503 351 \$         |
| Intérêts et autres frais financiers       | 254 279 \$           |
| Affectations et fonds réservés            | 1 549 211 \$         |
| <b>Total des dépenses et affectations</b> | <b>17 696 615 \$</b> |

## Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**  
maire  
819 456-2161, poste 2270  
[g.lamoureux@villelapeche.qc.ca](mailto:g.lamoureux@villelapeche.qc.ca)
- Réjean Desjardins**  
quartier 1  
819 456-2590  
[r.desjardins@villelapeche.qc.ca](mailto:r.desjardins@villelapeche.qc.ca)
- Michel Gervais**  
quartier 2  
819 456-3746  
[m.gervais@villelapeche.qc.ca](mailto:m.gervais@villelapeche.qc.ca)
- Francis Beausoleil**  
quartier 3  
819 360-9350  
[f.beausoleil@villelapeche.qc.ca](mailto:f.beausoleil@villelapeche.qc.ca)
- Caroline Larocque**  
quartier 4  
819 209-7338  
[c.larocque@villelapeche.qc.ca](mailto:c.larocque@villelapeche.qc.ca)
- Pamela Ross**  
quartier 5  
613 794-4778  
[p.ross@villelapeche.qc.ca](mailto:p.ross@villelapeche.qc.ca)
- Claude Giroux**  
quartier 6  
819 459-1344  
[c.giroux@villelapeche.qc.ca](mailto:c.giroux@villelapeche.qc.ca)
- Richard Gervais**  
quartier 7  
819 635-2608  
[r.gervais@villelapeche.qc.ca](mailto:r.gervais@villelapeche.qc.ca)

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungha  
Production : In Médias  
Distribution : Postes Canada  
Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche  
1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0  
Tél. : 819 456-2161  
Site Internet : [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca)  
Courriel : [bulletin@villelapeche.qc.ca](mailto:bulletin@villelapeche.qc.ca)  
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),  
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),  
ISSN 1911-7809 (online-english)







## SIGNATURE DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE ANIMAL – 2021-2023

Le contrat avec la Société pour la Prévention de la Cruauté aux Animaux de l'Outaouais (SPCA) prend fin le 31 décembre 2020. Considérant que le contrôle animalier sur le territoire fait l'objet d'enjeux importants, la Municipalité désire améliorer le service offert en la matière. Ainsi, la Municipalité a retenu les services de l'entreprise Anitek pour fournir les services suivants aux citoyens de La Pêche pour les années 2021 à 2023 :

- Agir comme service de contrôle animal pour le territoire de la Municipalité de La Pêche;
- Procéder à la vente des médailles pour animaux domestiques ;
- Inculquer le respect et sensibiliser la population aux besoins des animaux;
- Accueillir et abriter temporairement les animaux égarés, blessés, abandonnés;

- Retourner les animaux perdus à leur propriétaire quand cela est possible;
- Secourir dans les cas d'urgence, les animaux pouvant avoir besoin d'aide;
- Conseiller les propriétaires sur les problèmes relatifs à la possession des animaux;
- Agir comme mandataire pour assurer le respect du Règlement concernant les animaux dans les limites de la municipalité de La Pêche.

Le conseil municipal a donc adopté la résolution octroyant le contrat au montant de 39 500\$ à l'entreprise Anitek et a mandaté le maire et le directeur général à en conclure les termes.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toute situation en lien avec le contrôle animal sur le territoire de la municipalité devra être adressée à Anitek au 819 459-1711.

## FONDS DE RÉSERVE ET MANDAT POUR LA LOCATION DE FIBRES OPTIQUES MUNICIPALES ET LE FINANCEMENT DE PROJETS INTERNET

L'amélioration de la connectivité Internet sur le territoire de La Pêche est essentielle au développement de la communauté. Malgré la présence de plusieurs fournisseurs de services et l'obtention de subventions de ces derniers pour accroître le service, plusieurs secteurs demeurent mal desservis. De plus, la Municipalité a des sommes disponibles qui avaient été investies dans l'organisme

Rapide-O-Web et qui pourraient servir à l'entretien des fibres optiques municipales acquises auprès de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais (CSPO) et à l'atteinte de cet objectif.

Ainsi, le conseil municipal a procédé à l'affectation du surplus de 100 000 \$ non affecté pour des projets de développement de l'Internet.

Le maire et le directeur général sont mandatés pour négocier avec les fournisseurs potentiels afin d'élaborer des projets d'ententes de location des fibres optiques municipales ou investir dans des projets.

L'expertise de M. Pablo Sanchez, qui a permis l'acquisition de ces fibres et l'identification des secteurs mal desservis, a été et demeure inestimable dans la poursuite de ces objectifs.



Guillaume Lamoureux,  
maire



Réjean Desjardins,  
conseiller quartier 1



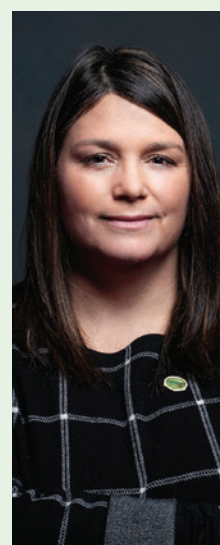
Michel Gervais,  
conseiller quartier 2



Francis Beausoleil,  
conseiller quartier 3



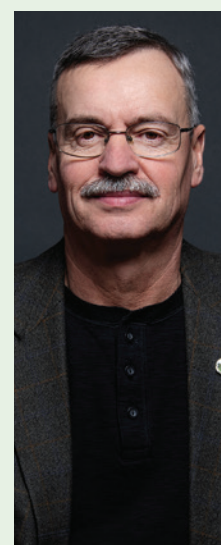
Carolane Larocque,  
conseillère quartier 4



Pamela Ross,  
conseillère quartier 5



Claude Giroux,  
conseiller quartier 6



Richard Gervais,  
conseiller quartier 7

## VŒUX DES ÉLUS

À l'occasion de la période des fêtes, les membres du conseil municipal vous offrent, à vous et à vos proches, leurs vœux les meilleurs. Que ces moments magiques vous apportent joie, douceur et réconfort.

À tous, nous souhaitons d'abord et surtout

la santé, particulièrement en cette période incertaine.

À vous qui passez par des moments difficiles, que 2021 vous apporte son lot de bonheur.

À vous qui répondez toujours présent lorsque nos concitoyens ont besoin de soutien, merci

pour la solidarité qui caractérise si bien notre communauté!

Nous vous exprimons toute notre gratitude pour la confiance accordée tout au long de l'année, et qui guide nos décisions à chaque instant.

*Joyeux temps des fêtes  
et bonne année 2021*



# PROJETS EN COURS

## CHEMIN CLARK : PLUS DE 500 000 \$ POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Le 6 novembre 2020, le député de Gatineau, monsieur Robert Bussière, a annoncé l'octroi de plus de 572 455 \$ à la Municipalité de La Pêche pour la réfection du chemin Clark, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Le chemin Clark était auparavant un chemin provincial. Reliant La Pêche à Cantley, il est aujourd'hui de plus en plus utilisé au fil des années et présente des enjeux de sécurité. Grâce à cette subvention du gouvernement provincial, la Municipalité de La Pêche prévoit l'exécution de travaux de correction de courbes. Cette mise aux normes d'un tronçon du chemin permettra d'améliorer la sécurité des usagers.

Les travaux consisteront plus précisément à des travaux de déboisement, de dynamitage, d'excavation et de construction de chaussée, incluant la mise en place d'enrobé bitumineux sur une distance d'environ 400 mètres.

La Municipalité planifie procéder à un appel d'offres en début d'année avec comme objectif d'entamer les travaux au début de la saison estivale.

## LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION POUR LES POMPIERS EST EN COURS

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie, la formation des pompiers est obligatoire. Le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ne dispose d'aucun centre de formation pour ses pompiers et pompières. Pour se perfectionner, ces derniers doivent se déplacer à l'extérieur de la région. Ainsi, après avoir étudié le projet de construction d'un centre de formation sur le territoire de La Pêche, le conseil municipal a autorisé la réalisation du projet.

Les travaux de construction du centre de formation sont en cours depuis quelques semaines et seront achevés au printemps 2021.

Situé à l'arrière de la caserne de Wakefield, le bâtiment sera fabriqué avec des conteneurs. L'ajout de portes, de fenêtres, d'un toit, de la peinture, etc., en fera la réplique parfaite d'une habitation afin de simuler les conditions d'une intervention réelle (recherche de victimes, ventilation, etc.). La brigade de pompiers de La Pêche pourra ainsi y effectuer ses pratiques mensuelles dans le cadre de la formation continue du Service des incendies. De plus, le centre pourra accueillir, moyennant des frais, les services des incendies des municipalités voisines pour les formations et pour l'examen de certification de l'École nationale des pompiers.

## PREMIERS RÉPONDANTS : SERVICE DISPONIBLE DÈS LA MI-JANVIER!

La formation des pompiers et pompières de La Pêche comme premiers répondants est en cours depuis la fin du mois de septembre. À partir de la mi-janvier, les pompiers seront prêts à répondre aux appels d'urgence médicale sur le territoire de la municipalité.

Ce service vient aider le service ambulancier; il ne le remplace pas. Les pompiers étant déjà présents sur tout le territoire, ils arrivent plus rapidement sur les lieux d'une urgence.



## NOUVEL HÔTEL DE VILLE : PRÉPARATION DU TERRAIN

Dans le cadre de son projet de construction d'un nouvel hôtel de ville, la Municipalité a procédé à la démolition des bâtiments situés au 99 et au 101, route Principale Est, en novembre dernier. Ce site a été retenu pour accueillir la nouvelle infrastructure municipale. La mise en œuvre du projet suit donc son cours.

## ÉTAT DE SITUATION : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE 366

### Entre la rue Gosselin et l'autoroute 5

En octobre dernier, la municipalité de La Pêche a finalisé la construction des trottoirs entre la rue Gosselin et le chemin Kennedy. À la suite de ces travaux, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a effectué le pavage de l'accotement, soit entre la ligne de rive et le trottoir, qui était en gravier.

La hauteur actuelle de ces trottoirs tient compte des travaux de réfection prévus par le Ministère, ce qui permettra de remonter le niveau de la chaussée. Les citoyens sont invités à demeurer vigilants, même si la sécurité des piétons a été améliorée depuis leur construction.

Certaines sections des trottoirs sont toutefois temporaires pour permettre au MTQ d'effectuer des travaux de drainage. En raison de contraintes liées aux conditions climatiques de cet automne, les interventions de drainage et d'asphaltage du MTQ ont été repoussées au printemps prochain. Ces travaux, estimés à plus de 7 M\$, sont prévus jusqu'à l'automne 2021.

D'ici leur réalisation, le Ministère effectue une surveillance accrue du réseau routier et des travaux d'entretien sont exécutés au besoin.

Pour formuler un commentaire ou faire une demande de renseignements, vous pouvez joindre le Ministère en composant le 511 ou en communiquant avec la municipalité.

# MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

## DE PETITS GESTES POUR FACILITER LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Saviez-vous qu'il existe un règlement municipal qui interdit d'entasser, d'accumuler, de déposer, de pousser ou de souffler de la neige dans la partie de la rue destinée à la circulation automobile ainsi que sur les trottoirs entretenus par la Municipalité?

L'objectif recherché est de rendre les rues plus sécuritaires par l'absence d'amoncellements de neige devant les habitations et commerces, évitant ainsi les risques d'accident. Cela permet également de réduire la quantité de neige transportée par les véhicules municipaux.

Toujours pour faciliter les opérations de déneigement et selon la réglementation, rappelez-vous qu'il est important de déposer vos bacs de poubelle et de recyclage devant votre entrée aux abords de la rue, et non dans la rue, le jour de la collecte. Cela permettra également d'éviter les dégâts causés par des ordures entraînées par les véhicules de déneigement.

Enfin, n'oubliez pas qu'il est aussi interdit de stationner des véhicules dans les rues de minuit à 7h du matin, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril.

Le Service des travaux publics

## VOTRE CALENDRIER 2021 EST DISPONIBLE

Le calendrier municipal 2021 est disponible dans les commerces locaux. Il inclut le calendrier annuel de collecte.

### Où vous procurer votre calendrier?

- Épicerie Beausoleil
- P'tit magasin général East-Aldfield
- Bureau de poste Duclos
- Magasin général La Pêche
- Pharmacie Uniprix
- Quincaillerie Bertrand ACE
- Gauvreau LTÉE
- Épicerie Masham
- Pharmacie Brunet
- Quincaillerie R-Cube
- Wakefield General Store
- Centre Wakefield La Pêche

La Municipalité remercie tous les participants au concours de photographies amateur qui nous ont permis d'avoir un magnifique calendrier. 49 photos ont été reçues des 25 participants. Un grand bravo aux gagnants dont les photos illustrent notre calendrier 2021.

Notez également qu'une version électronique interactive du calendrier annuel est également disponible dans le portail citoyen Voilà!

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CALENDRIER DE COLLECTE – 2021

| Janvier – January 2021 |     |     |     |     |     |     |
|------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| D/S                    | L/M | M/T | M/W | J/T | V/F | S/S |
|                        |     |     |     |     | 1   | 2   |
| 3                      | 4   | 5   | 6   | 7   | 8   | 9   |
| 10                     | 11  | 12  | 13  | 14  | 15  | 16  |
| 17                     | 18  | 19  | 20  | 21  | 22  | 23  |
| 24                     | 25  | 26  | 27  | 28  | 29  | 30  |
| 31                     |     |     |     |     |     |     |

| Février – February 2021 |     |     |     |     |     |     |
|-------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| D/S                     | L/M | M/T | M/W | J/T | V/F | S/S |
|                         | 1   | 2   | 3   | 4   | 5   | 6   |
| 7                       | 8   | 9   | 10  | 11  | 12  | 13  |
| 14                      | 15  | 16  | 17  | 18  | 19  | 20  |
| 21                      | 22  | 23  | 24  | 25  | 26  | 27  |
| 28                      |     |     |     |     |     |     |

| Mars – March 2021 |     |     |     |     |     |     |
|-------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| D/S               | L/M | M/T | M/W | J/T | V/F | S/S |
|                   | 1   | 2   | 3   | 4   | 5   | 6   |
| 7                 | 8   | 9   | 10  | 11  | 12  | 13  |
| 14                | 15  | 16  | 17  | 18  | 19  | 20  |
| 21                | 22  | 23  | 24  | 25  | 26  | 27  |
| 28                | 29  | 30  | 31  |     |     |     |

| Avril – April 2021 |     |     |     |     |     |     |
|--------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| D/S                | L/M | M/T | M/W | J/T | V/F | S/S |
|                    |     |     |     | 1   | 2   | 3   |
| 4                  | 5   | 6   | 7   | 8   | 9   | 10  |
| 11                 | 12  | 13  | 14  | 15  | 16  | 17  |
| 18                 | 19  | 20  | 21  | 22  | 23  | 24  |
| 25                 | 26  | 27  | 28  | 29  | 30  |     |

|                |
|----------------|
| RECYCLAGE      |
| ORDURES        |
| ORDURES ET RDD |

|                      |
|----------------------|
| ORDURES ET RECYCLAGE |
| AUCUNE COLLECTE      |



N'oubliez pas que vous pouvez télécharger l'application Ça va où? pour poser le bon geste de récupération. Pour ce faire, visitez le site Internet [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).

## MODIFICATION À L'HORAIRE DES COLLECTES DURANT LES FÊTES

Le poste de transbordement des déchets de la MRC des Collines sera fermé les 24, 25, 31 décembre et 1<sup>er</sup> janvier. Aucune collecte ne sera donc effectuée à ces dates. De ce fait, des modifications à l'horaire de collecte sont prévues pour maintenir le service pour tous.

Les changements concernent uniquement les secteurs où la collecte se fait habituellement les mercredi et jeudi pour la semaine de Noël et celle du Nouvel an.

- Collectes du lundi et du mardi : aucun changement
- Collecte du mercredi : devancée d'une journée. Vous devrez donc sortir vos bacs pour que les collectes soient effectuées les mardi 22 (recyclage) et 29 décembre (ordures).
- Collecte du jeudi : devancée d'une journée. Vous devrez donc sortir vos bacs pour que les collectes soient effectuées les mercredis 23 (recyclage) et 30 décembre (ordures).

## AIDE-MÉMOIRE DES FÊTES

### MERCI POUR LE CADEAU

CONTENANT / EMBALLAGE / IMPRIMÉ  
FAIT DE : MÉTAL, VERRE, PLASTIQUE, PAPIER, CARTON

- Boîte de commande en ligne
- Boîte de jouet
- Pinte de lait de poule
- Bouteille d'eau minérale
- Contenant d'aspirine
- Canette et bouteille de boisson gazeuse, consignée ou pas
- Bouteille de savon à vaisselle
- Boîte de conserve d'atocas
- Papier d'aluminium
- Assiette d'aluminium à tourtière
- Carte de souhaits
- Papier d'emballage qui se déchire
- Sac cadeau et papier de soie
- Lettre au Père Noël
- Bouteille de vin et de mousseux
- Pot Mason de ketchup aux fruits

### C'EST PAS UN CADEAU

- Lumières, guirlandes et décorations de Noël
- Rubans et choux décoratifs
- Emballage cadeau métallisé
- Emballage cadeau en plastique transparent (type panier cadeau)
- Jouet
- Vieux sapin, naturel ou artificiel
- Décoration gonflable
- Chandail laid de Noël
- Vaisselle et ustensile en plastique
- Vaisselle, cassée ou non (verre à vin, assiette, porcelaine, pyrex, céramique, etc.)
- Nappe de plastique aux motifs festifs
- Styromousse et plastique #6
- Sac de grignotines (chips, crottes de fromage, pretzels, etc.)
- Restant de dinde
- Bouchon de liège





## Centre patrimonial de la Maison Fairbairn

Le relais d'information touristique au centre patrimonial de la Maison Fairbairn est fermé pour la saison. Nous serons heureux de vous accueillir de nouveau en mai 2021.

En janvier, le centre patrimonial soulignera les réalisations extraordinaires de quatre femmes hors du commun dans sa nouvelle exposition en ligne, *Femmes remarquables du Pontiac*. Nous vous invitons à découvrir le patrimoine historique des femmes de l'Outaouais. Suivez-nous sur Facebook @MaisonFairbairnHouse ou allez à [www.fairbairn.ca](http://www.fairbairn.ca).

## Campagne annuelle de soutien 2020

Comme plusieurs autres associations, la Paroisse est considérablement désavantagée par les restrictions de la COVID nous empêchant de tenir des activités de financement, tel que le Salon de Noël. Nous comptons donc sur votre générosité pour subvenir aux dépenses de fonctionnement continues malgré la pandémie. Pour faire un don, veuillez déposer ou poster votre chèque à la Paroisse Sainte-Cécile, 1, route Principale Est, La Pêche (Québec), J0X 2W0 ou vous pouvez faire un don en ligne sur le site du diocèse de Gatineau à [www.jedonneenligne.org/diocesegatineau](http://www.jedonneenligne.org/diocesegatineau); cliquez sur l'onglet **faire un don**, ensuite sur **dons aux paroisses (Dîme)**, sélectionnez bien la **Paroisse Sainte-Cécile** comme paroisse bénéficiaire et inscrivez le **montant de la dîme**.

Merci à tous ceux et celles qui ont déjà contribué à notre campagne de financement. Renseignements : Carol Bertrand au 819 456-2212 ou à l'adresse : [paroissestececile@digicom.ca](mailto:paroissestececile@digicom.ca)

## Location du pont couvert de Wakefield

Vous pouvez louer le pont couvert de Wakefield au jour, pour un mariage. Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec le centre patrimonial de la Maison Fairbairn au 819 778-3382, par courriel à [info@fairbairn.ca](mailto:info@fairbairn.ca) ou allez à [www.yourfairbairnwedding.ca](http://www.yourfairbairnwedding.ca).

## Transcollines – Nouveau service

Amélioration du service de transport en commun **dès le 4 janvier 2021** !

Nouveau service de soir et de fin de semaine et la toute nouvelle ligne 924 ! Visitez notre site Web à [www.transcollines.ca](http://www.transcollines.ca) pour tout renseignement concernant les nouveaux services.

## Corporation de développement La Pêche

Veuillez prendre note qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toute demande de logement à la Villa-des-Collines ou aux Jardins Sully à La Pêche, devra être soumise à :

Mme Karine Parker (Office d'habitation de l'Outaouais), soit par correspondance au : 649, boulevard de la Gappe, Gatineau (Québec) J8T 8G1, ou par courriel à l'adresse suivante : [parker.k@ohoutaouais.ca](mailto:parker.k@ohoutaouais.ca)

## SONDAGE POUR LE FUTUR PARC CENTRAL À SAINTE-CÉCILE-DE-MASHAM

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des parcs et espaces verts, la Municipalité souhaite présenter à la population le plan conceptuel préliminaire du futur parc central afin de recueillir les avis et les commentaires.

Le but visé par la création de ce parc est de doter la municipalité d'installations et d'équipements sportifs et récréatifs de qualité qui répondent aux besoins actuels et futurs des familles de La Pêche à l'horizon 2020-2030. Le plan définitif sera présenté à la population début 2021.

Localisé le long des chemins Raphaël et Passe-Partout à Sainte-Cécile-de-Masham, le futur parc central sera également accessible par un chemin partant de la route Principale. Il permettra de faire le lien avec les écoles primaire et secondaire,



la nouvelle bibliothèque, ainsi que le complexe sportif (salle Desjardins et aréna). Ce futur parc couvrira une surface d'environ 6,5 ha (16 acres) et sera organisé selon plusieurs zones (zone sportive, zone calme, zone mixte de rencontre et de partage), permettant un usage varié pour tous.

L'emplacement du parc est

stratégique et central à l'échelle du territoire municipal, offrant un lieu rassembleur au sein du réseau de parcs et d'espaces verts municipaux.

Visitez le site web municipal pour plus de détails sur le plan d'aménagement du futur parc et pour répondre au sondage avant le 15 janvier 2021.

## APPEL D'OFFRES AUX ARTISTES – CONCOURS D'ART PUBLIC

La Municipalité de La Pêche a lancé un appel d'offres aux artistes professionnels locaux et, plus largement, aux artistes professionnels de la région de l'Outaouais en vue de la réalisation d'une œuvre d'art public pour son parc municipal situé à Sainte-Cécile-de-Masham. Les artistes intéressés ont jusqu'au 22 janvier 2021 à minuit pour déposer leur proposition.

Le Parcours « de Collines et d'eau » est un circuit d'art public qui met en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel des sept municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. La phase 1 du projet, au cours de laquelle huit sculptures ont été installées sur le territoire de la MRC, s'est terminée en 2017. La phase 2 permettra l'installation d'une deuxième œuvre d'art public dans les municipalités participantes, et bonifiera ainsi le Parcours « de Collines et d'eau ».

Comme la précédente, la nouvelle œuvre viendra mettre en valeur le patrimoine naturel et identitaire de la Municipalité de La Pêche, et souligner la beauté de ses paysages, la fierté de ses citoyens et le talent de ses artistes.

Ce projet est rendu possible grâce à la participation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, dont la Municipalité salue la contribution.

Le document d'appel d'offres est disponible sur la page d'accueil du site web municipal.

Pour plus de renseignements : Danièle Morisset, 819 456-2161, poste 2288 ou [d.morisset@villelapeche.qc.ca](mailto:d.morisset@villelapeche.qc.ca).

Appel aux artistes!

APPEL D'OFFRES

Concours d'art public pour le parc municipal à Sainte-Cécile-de-Masham

Dans le cadre du programme *Parcours de Collines et d'eau* de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Échéance : le 22 janvier 2021 à minuit

INFO :  
[villelapeche.qc.ca](http://villelapeche.qc.ca)  
ou  
819-456-2161  
poste 2288



# AVIS PUBLIC

## AVIS PUBLIC DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 20-817, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-429 TEL QU'AMENDÉ (DISPOSITIONS APPLICABLES PISCINES)

### MISE EN CONTEXTE

Plusieurs résidents de la Municipalité s'étant informés des normes d'implantations applicables à l'installation d'une piscine ont constaté que certaines de ces normes sont supérieures à celles apparaissant au « Règlement sur la sécurité des piscines résidentielle (chap. S-3.102, r.1) » auxquelles réfèrent la plupart des municipalités.

Entre autres, la hauteur minimale d'une piscine et du périmètre de protection étant de 1,5 mètre comparativement à 1,2 mètre de la réglementation provinciale, entraîne des coûts supplémentaires pour l'ajout d'une clôture incorporée à une piscine hors sol.

Le conseil municipal ayant été informé de cette situation juge pertinent d'entreprendre une procédure de modification au règlement de zonage 03-429, dans le but d'harmoniser les normes d'implantations applicables à une piscine avec celles apparaissant à la réglementation provinciale.

Il est également important de mentionner qu'en raison des mesures de confinement émises par les gouvernements du Canada et du Québec relatives à la pandémie de la COVID-19, la procédure relative à l'adoption, à la consultation publique et de l'approbation des personnes habiles à voter prévues dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1) a été adapté en tenant compte des arrêtés ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020.

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le **premier projet** de règlement numéro 20-817, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé ;
2. Le premier projet de règlement 20-817 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, à savoir :
  - a) Réduire de 1,5 mètre à 1,2 mètre la hauteur minimale d'une clôture, d'un mur de clôture ou d'une clôture incorporée à une piscine résidentielle ;
  - b) Réduire de 2,0 mètres à 1,0 mètre le dégagement minimum à conserver entre la piscine et une clôture.
3. Le conseil de la Municipalité de La Pêche, conformément aux arrêtés ministériels 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, annonce une consultation par appel de commentaires écrits par courriel ou par courrier **au cours de la période allant 3 au 18 janvier 2021.**

Les commentaires écrits transmis par courrier doivent être adressés à la *Municipalité de La Pêche, 1 route Principale Ouest, La Pêche, J0X 2W0.*

Les commentaires écrits transmis par courriel doivent être adressés à : [reception@villelapeche.qc.ca](mailto:reception@villelapeche.qc.ca)

4. Le premier projet de règlement de modification 20-817, modifiant le règlement de zonage 03-429 peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité de la Pêche au : <http://www.villelapeche.qc.ca/fr/services-municipaux/urbanisme-et-environnement/urbanisme/nmodifications-aux-reglements-durbanisme/>

**DONNÉ à La Pêche, ce 23<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt (2020)**

Marco Déry

Directeur général et secrétaire-trésorier



**LE PORTAIL CITOYEN VOILÀ!**

**VOTRE MUNICIPALITÉ À PORTÉE DE MAIN !**

[lapeche.appvoila.com](http://lapeche.appvoila.com)